

Numéro SIRET :  
Poste comptable :

**Compte financier unique (CFU)  
relatif à l'exercice 2026**

**Compte financier unique  
Voté par fonction**

**Instruction budgétaire et comptable M.57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

# Sommaire

## I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	12
D - Bilan synthétique	14
E - Compte de résultat synthétique	15
F - Taux des contributions et produits afférents	16

## II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	17
---------------------------------	----

### Exécution budgétaire par nature

B1 - Vue d'ensemble - Dépenses	18
B2 - Vue d'ensemble - Recettes	20

### Exécution budgétaire par fonction - Vue d'ensemble

C1.1 - Dépenses d'investissement	22
C1.2 - Recettes d'investissement	24
C2.1 - Dépenses de fonctionnement	25
C2.2 - Recettes de fonctionnement	27

### Exécution budgétaire par fonction - Vue détaillée

D1 - Dépenses d'investissement	29
D2 - Recettes d'investissement	30
D3 - Dépenses de fonctionnement	31
D4 - Recettes de fonctionnement	32

## III - Etats financiers

A - Bilan	33
B - Compte de résultat	35
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	36
D - Balance des comptes	37

## IV - Etats annexés

### A - Présentation croisée et agrégée


A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	42
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	45

### B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	48
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	49
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	53
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	55
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	56
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	58
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	59
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	60
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	61
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	62
B3 - Etat des provisions	63
B4 - Etat des charges transférées	65
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	66
B6 - Prêts	67
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	68
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	69
B7.3 - Etat des emprunts garantis	70
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	71
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	72
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	73

B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	74
B7.8 - Autres engagements donnés	75
B7.9 - Autres engagements reçus	76
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	77
B9 - Etat du personnel	78
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	81
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	82
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	83
<b>C - Etats annexés budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	84
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	86
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	87
C2.1 - Situation des AP	89
<b>IV - Annexes</b>	
<b>C - Etats annexés budgétaires</b>	
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	90
<b>IV - Etats annexés</b>	
<b>C - Etats annexés budgétaires</b>	
C2.2 - Situation des AE	97
<b>IV - Annexes</b>	
<b>C - Etats annexés budgétaires</b>	
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	98
<b>IV - Etats annexés</b>	
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	105
D2 - Gestion des fonds européens	106
D3 - Actions de formation des élus	108
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	109
D5 - Identification des flux croisés	110
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	111
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	113
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	115
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	117
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	119
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	120
E - État des Contrôles du Compte Financier	121
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	122

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)(3)	
5	DGF / population	
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9	Taux d'épargne nette ( Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D’ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A			
	Recettes réalisées (1)	B			
	Restes à réaliser	C			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D			
	Dépenses réalisées (1)	E			
	Restes à réaliser	F			
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	$G = B - E$			
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H			
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	$G + H$			
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	$I = C - F$			
Résultat cumulé	Excédent /déficit	$G + H + I$			

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</b>	<b>B2</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I – Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II – Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III					

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÉ</b>	<b>B3.1</b>

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
[...]			
<b>EPCI</b>			
[...]			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
[...]			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS</b>	<b>B3.2</b>

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[...]					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B3.3</b>

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[...]						

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DÉPENSES</b>	<b>C1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I)
<b>900</b>	<b>Services généraux</b>	
	[...]	
<b>900-5</b>	<b>Gestion des fonds européens</b>	
	[...]	
<b>901</b>	<b>Sécurité</b>	
	[...]	
<b>902</b>	<b>Enseign.,form. professionnelle, apprent.</b>	
	[...]	
<b>903</b>	<b>Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs</b>	
	[...]	
<b>904</b>	<b>Santé et action sociale (hors RSA)</b>	
	[...]	
<b>904-4</b>	<b>RSA</b>	
	[...]	
<b>905</b>	<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	
	[...]	
<b>906</b>	<b>Action économique</b>	
	[...]	
<b>907</b>	<b>Environnement</b>	
	[...]	
<b>908</b>	<b>Transports</b>	
	[...]	
<b>921</b>	<b>Taxes non affectées</b>	
<b>922</b>	<b>Dotations et participations</b>	
<b>923</b>	<b>Dettes et autres opérations financières</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II)
<b>930</b>	<b>Services généraux</b>	
	[...]	
<b>930-5</b>	<b>Gestion des fonds européens</b>	
	[...]	

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
931	Sécurité	
	[...]	
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	
	[...]	
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	
	[...]	
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	
	[...]	
934-3	APA	
	[...]	
934-4	RSA / Régularisations de RMI	
	[...]	
935	Aménagement des territoires et habitat	
	[...]	
936	Action économique	
	[...]	
937	Environnement	
	[...]	
938	Transports	
	[...]	
940	Impositions directes	
941	Autres impôts et taxes	
942	Dotations et participations	
943	Opérations financières	
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR RECETTES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III)
<b>900</b>	<b>Services généraux</b>	
	[...]	
<b>900-5</b>	<b>Gestion des fonds européens</b>	
	[...]	
<b>901</b>	<b>Sécurité</b>	
	[...]	
<b>902</b>	<b>Enseign.,form. professionnelle, apprent.</b>	
	[...]	
<b>903</b>	<b>Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs</b>	
	[...]	
<b>904</b>	<b>Santé et action sociale (hors RSA)</b>	
	[...]	
<b>904-4</b>	<b>RSA</b>	
	[...]	
<b>905</b>	<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	
	[...]	
<b>906</b>	<b>Action économique</b>	
	[...]	
<b>907</b>	<b>Environnement</b>	
	[...]	
<b>908</b>	<b>Transports</b>	
	[...]	
<b>921</b>	<b>Taxes non affectées</b>	
<b>922</b>	<b>Dotations et participations</b>	
<b>923</b>	<b>Dettes et autres opérations financières</b>	
<b>954</b>	<b>Produit des cessions d'immobilisations</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV)
<b>930</b>	<b>Services généraux</b>	
	[...]	
<b>930-5</b>	<b>Gestion des fonds européens</b>	

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
	[...]	
931	<b>Sécurité</b>	
	[...]	
932	<b>Enseign.,form. professionnelle, apprent.</b>	
	[...]	
933	<b>Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs</b>	
	[...]	
934	<b>Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)</b>	
	[...]	
934-3	<b>APA</b>	
	[...]	
934-4	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	
	[...]	
935	<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	
	[...]	
936	<b>Action économique</b>	
	[...]	
937	<b>Environnement</b>	
	[...]	
938	<b>Transports</b>	
	[...]	
940	<b>Impositions directes</b>	
941	<b>Autres impôts et taxes</b>	
942	<b>Dotations et participations</b>	
943	<b>Opérations financières</b>	
944	<b>Frais de fonctionnement groupes d'élus</b>	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>BILAN SYNTHÉTIQUE (en millier d’euros)</b>	<b>D</b>

<b>ACTIF NET (1)</b>	<b>Total</b>	<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>	<b>Total</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	
Terrains		Résultat de l'exercice	
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	
Réseaux divers		<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel		<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres		Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>		Dettes financières et autres emprunts	
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>		<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Stocks		Autres dettes non financières	
Créances		Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	
Trésorerie		<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>		<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3 +4)</b>	
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV )</b>		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)</b>	

(1) Déduction faite des amortissements et des dépréciations

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUES (en milliers d'euros)</b>	<b>E</b>

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée		
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes		
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>		

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS</b>	<b>F</b>

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP			
	Gazole			
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP			
	Gazole			
Taxe sur les permis de conduire				
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules				
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)				
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)				
Taxe relative à l'octroi de mer (1)				
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)				
[...] (2)				
<b>Part départementale des ressources</b>				
Taxe d'aménagement				
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement				
Taxe sur la consommation finale d'électricité				
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne				
[...] (2)				
<b>Part communale des ressources</b>				
TFPB				
TFPNB				
CFE				
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires				
<b>TOTAL</b>				

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau (1) pour la section de fonctionnement ;
- (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>EXECUTION BUDGETAIRE PAR NATURE – VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
018	RSA				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)				
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
<b>Total des dépenses financières</b>					
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>					
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>				
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>					
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>					
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>					
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>					

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser
011	Charges à caractère général						
012	Charges de personnel et frais assimilés						
014	Atténuations de produits						
016	APA						
017	RSA / Régularisations de RMI						
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)						
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus						
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>							
66	Charges financières						
67	Charges spécifiques						
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)						
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>							
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>						
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>						
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>						
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>							
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>							
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>							
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>							

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>EXECUTION BUDGETAIRE PAR NATURE - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
018	RSA				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>				
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>				
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>					
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>					
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>					
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>					

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser
013	Atténuations de charges						
016	APA						
017	RSA / Régularisations de RMI						
70	Prod. services, domaine, ventes diverses						
73	Impôts et taxes (sauf 731)						
731	Fiscalité locale						
74	Dotations et participations						
75	Autres produits de gestion courante						
<b>Total des recettes de gestion des services</b>							
76	Produits financiers						
77	Produits spécifiques						
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)						
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>							
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>						
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>						
<b>Total des recettes d'ordre</b>							
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>							
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>							
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>							

<b>II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>C1.1</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
900	Services généraux				
900-5	Gestion des fonds européens				
901	Sécurité				
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.				
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs				
904	Santé et action sociale (hors RSA)				
904-4	RSA				
905	Aménagement des territoires et habitat				
906	Action économique				
907	Environnement				
908	Transports				
909	Fonction en réserve				
<b>90</b>	<b>Opérations ventilées</b>				
921	Taxes non affectées				
922	Dotations et participations				
923	Dettes et autres opérations financières				
925	<i>Opérations patrimoniales</i>				
926	<i>Transferts entre les sections</i>				
<b>92</b>	<b>Opérations non ventilées</b>				
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>				
	<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>				



<b>II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>C1.2</b>

Chapitre	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
900	Services généraux				
900-5	Gestion des fonds européens				
901	Sécurité				
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.				
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs				
904	Santé et action sociale (hors RSA)				
904-4	RSA				
905	Aménagement des territoires et habitat				
906	Action économique				
907	Environnement				
908	Transports				
909	Fonction en réserve				
<b>90</b>	<b>Opérations ventilées</b>				
921	Taxes non affectées				
922	Dotations et participations				
923	Dettes et autres opérations financières				
925	Opérations patrimoniales				
926	Transferts entre les sections (1)				
<b>92</b>	<b>Opérations non ventilées</b>				
951	<i>Virement de la section de fonctionnement (2)</i>				
954	<i>Produit des cessions d'immobilisations (2)</i>				
<b>95</b>	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>				
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>				
	<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>				

(1) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

<b>II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE</b>	<b>C2.1</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
930	Services généraux				
930-5	Gestion des fonds européens				
931	Sécurité				
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.				
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs				
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)				
934-3	APA				
934-4	RSA / Régularisations de RMI				
935	Aménagement des territoires et habitat				
936	Action économique				
937	Environnement				
938	Transports				
939	Fonction en réserve				
<b>93</b>	<b>Services ventilés</b>				
940	Impositions directes				
941	Autres impôts et taxes				
942	Dotations et participations				
943	Opérations financières				
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus				
945	Provisions et autres opérations mixtes (1)				
946	Transferts entre les sections (1)				

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
947	<i>Transferts à l'intérieur de la section</i>				
94	<b>Services communs non ventilés</b>				
953	<i>Virement à la section d'investissement (2)</i>				
95	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>				
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>				
	<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>				

(1) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

<b>II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>C2.2</b>

	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
--	----------	----------------	---------------------------------	------------------------------	-------------------

<b>Chapitre</b>				
930	Services généraux			
930-5	Gestion des fonds européens			
931	Sécurité			
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.			
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs			
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)			
934-3	APA			
934-4	RSA / Régularisations de RMI			
935	Aménagement des territoires et habitat			
936	Action économique			
937	Environnement			
938	Transports			
939	Fonction en réserve			
<b>93</b>	<b>Services ventilés</b>			
940	Impositions directes			
941	Autres impôts et taxes			
942	Dotations et participations			
943	Opérations financières			
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus			
945	Provisions et autres opérations mixtes (1)			
946	<i>Transferts entre les sections (1)</i>			
947	<i>Transferts à l'intérieur de la section</i>			
<b>94</b>	<b>Services communs non ventilés</b>			
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>			
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>				

(1) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

<b>II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE DÉTAILLÉE</b>	<b>B1</b>

Chapitre / Article (1)	Intitulé	Prévision (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)

<b>II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE DÉTAILLÉE</b>	<b>B2</b>

Chapitre / Article (1)	Intitulé	Prévision (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)

<b>II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE DÉTAILLÉE</b>	<b>D2</b>

Chapitre / Article (1)	Intitulé	Prévision (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)

<b>II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE DÉTAILLÉE</b>	<b>D2</b>

Chapitre / Article (1)	Intitulé	Prévision (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>				<b>III</b>
<b>BILAN (en euros)</b>				<b>A</b>

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	Amortissements, dépréciations	NET	NET

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>BILAN (en euros)</b>	<b>A</b>

<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>	<b>Note</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)</b>	<b>B</b>

	<b>Note</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Variation</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>C</b>

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>								
10	Dotations, fonds divers et réserves							
13	Subventions d'investissement							
16	Emprunts et dettes assimilées							
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)							
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)							
204	Subventions d'équipement versées							
21	Immobilisations corporelles							
22	Immobilisations reçues en affectation							
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)							
26	Participations et créances rattachées							
27	Autres immobilisations financières							
45	Opérations pour compte de tiers							
<b>RECETTES</b>								
10	Dotations, fonds divers et réserves							
13	Subventions d'investissement							

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
16	Emprunts et dettes assimilées							
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)							
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)							
204	Subventions d'équipement versées							
21	Immobilisations corporelles							
22	Immobilisations reçues en affectation							
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)							
26	Participations et créances rattachées							
27	Autres immobilisations financières							
45	Opérations pour compte de tiers							

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>							
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées						
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)						
26	Participations et créances rattachées						
27	Autres immobilisations financières						
45	Opérations pour compte de tiers						
<b>RECETTES</b>							
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées						
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)						
26	Participations et créances rattachées						
27	Autres immobilisations financières						
45	Opérations pour compte de tiers						

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>								
011	Charges à caractère général							
012	Charges de personnel et frais assimilés							
014	Atténuations de produits							
65	Autres charges de gestion courante							
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus							
66	Charges financières							
67	Charges spécifiques							
68	Dotations aux provisions, dépréciations							
<b>RECETTES</b>								
013	Atténuations de charges							
70	Prod. services, domaine, ventes diverses							
73	Impôts et taxes							
731	Fiscalité locale							
74	Dotations et participations							
75	Autres produits de gestion courante							
76	Produits financiers							
77	Produits spécifiques							

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.							

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>								
011	Charges à caractère général							
012	Charges de personnel et frais assimilés							
014	Atténuations de produits							
65	Autres charges de gestion courante							
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus							
66	Charges financières							
67	Charges spécifiques							
68	Dotations aux provisions, dépréciations							
<b>RECETTES</b>								
013	Atténuations de charges							
70	Prod. services, domaine, ventes diverses							
73	Impôts et taxes							
731	Fiscalité locale							
74	Dotations et participations							
75	Autres produits de gestion courante							
76	Produits financiers							
77	Produits spécifiques							
78	Reprises amort., dépréciations, prov.							

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>A3</b>

**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**

[...]BUDGET / N°SIRET :				
SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>A3</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (1)**

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>				
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
[...]						
5192 Avances de trésorerie						
[...]						
51931 Lignes de trésorerie						
[...]						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
[...]						
5194 Billets de trésorerie						
[...]						
5198 Autres crédits de trésorerie						
[...]						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
[...]														-
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)														
[...]														-
1643 Emprunts en devises (total)														
[...]														-
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
[...]														-
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
[...]														-
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>														

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)														
[...]														-
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
[...]														-
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>														
1681 Autres emprunts (total)(9)														
[...]														-
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
[...]														-
1687 Autres dettes (total)														
[...]														-
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
[...]			-									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>												
1641 Emprunts en euros (total)												
[...]			-									
1643 Emprunts en devises (total)												
[...]			-									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)												
[...]			-									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
[...]			-									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
[...]			-									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
[...]			-									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)												
[...]			-									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
[...]			-									
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
[...]			-									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>												
1681 Autres emprunts (total)(9)												
[...]			-									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
[...]			-									
1687 Autres dettes (total)												
[...]			-									
<b>Total général</b>												

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
[...] [...]														
<b>TOTAL (A)</b>														
Barrière simple (B)														
[...] [...]														
<b>TOTAL (B)</b>														
Option d'échange (C)														
[...] [...]														
<b>TOTAL (C)</b>														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
[...] [...]														
<b>TOTAL (D)</b>														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
[...] [...]														
<b>TOTAL (E)</b>														

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Autres types de structures (F)</b>														
[...]														
[...]														
<b>TOTAL (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>													
[...]													
<b>Taux variable simple (total)</b>													
[...]													
<b>Taux complexe (total) (2)</b>													
[...]													
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>									
[...]								-	-
<b>Taux variable simple (total)</b>									
[...]								-	-
<b>Taux complexe (total) (2)</b>									
[...]								-	-
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>B1.6</b>

**REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b>																
<b>Refinancement de dette (3)</b>																
[...]																
<b>Total des recettes au c/ 166</b>																
<b>Refinancement de dette (4)</b>																
[...]																

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N</b>	<b>B1.7</b>

**EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
[...]																			
<b>Total</b>																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.8</b>

**DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
[...]					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
[...]					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					
[...]					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.9</b>

**AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
[...]			

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	[...]		

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES</b>	<b>B3</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N**

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>					
<b>Provisions pour risques et charges (3)</b>					
<b>Provisions pour litiges</b>					
[...]					
<b>Provisions pour pertes de change</b>					
[...]					
<b>Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions</b>					
[...]					
<b>Provisions pour garanties d'emprunt</b>					
[...]					
<b>Autres provisions pour risques</b>					
[...]					
<b>Dépréciations (3)</b>					
<b>- des immobilisations</b>					
[...]					
<b>- des stocks et encours</b>					
[...]					
<b>- des comptes de tiers</b>					
[...]					
<b>- des comptes financiers</b>					
[...]					
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>					
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>					
<b>Provisions pour risques et charges (3)</b>					
<b>Provisions pour litiges</b>					
[...]					
<b>Provisions pour pertes de change</b>					
[...]					

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions</b>					
[...]					
<b>Provisions pour garanties d'emprunt</b>					
[...]					
<b>Autres provisions pour risques</b>					
[...]					
<b>Dépréciations (3)</b>					
<b>- des immobilisations</b>					
[...]					
<b>- des stocks et encours</b>					
[...]					
<b>- des comptes de tiers</b>					
[...]					
<b>- des comptes financiers</b>					
[...]					
<b>Total des provisions budgétaires</b>					
<b>TOTAL PROVISIONS</b>					

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	[...] <i>Intitulé de l'opération :</i>				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
<b>DEPENSES (a)</b>					
[...] (2)					
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>					
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>					
Annulations sur dépenses (c) (3)					
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>					
<b>RECETTES (b)</b>					
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)					
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>					
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>					
Annulations sur recettes (d) (3)					
<b>Recettes nettes (b - d)</b>					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
<b>Assortis d'intérêts (total)</b>					
[...]					
<b>Non assortis d'intérêts (total)</b>					
[...]					

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>			
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>			
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>			
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)			
	Au profit d'organismes publics (3)			
	Au profit d'organismes privés (3)			
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)			
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)			

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)			
8027	Subvention à recevoir par annuité			
8028	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)			
	Engagements reçus des entreprises			
	A l'exception de ceux reçus des entreprises			

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.3</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]														-				
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]														-				
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
[...]														-				
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

**CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.5</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
<b>Crédits-bails mobiliers</b>											
[...]											
<b>Crédits-bails immobiliers</b>											
[...]											
<b>Total</b>											

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.6</b>

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)					
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III	
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I				
<b>Marchés de partenariat (1)</b>														
[...]														
<b>SOUS-TOTAL</b>														
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>														
[...]														
<b>SOUS-TOTAL</b>														
<b>TOTAL</b>														

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.7</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**  
**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
[...]				
<b>Total</b>				

<b>[...]Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) :</b>		
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
[...]		
<b>Total</b>		
<b>Dépenses</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
[...]		
<b>Total</b>		
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.8</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>							
	[...]						
<b>8018 Autres engagements donnés</b>							
<b>Au profit d'organismes publics</b>							
	[...]						
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>							
	[...]						
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>							
	[...]						
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>							
	[...]						

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.9</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							
<b>8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>							
	[...]						
<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>							
	[...]						
<b>8028 Autres engagements reçus</b>							
<b>A l'exception de ceux reçus des entreprises</b>							
	[...]						
<b>Engagements reçus des entreprises</b>							
	[...]						

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B8</b>

**LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>		
<b>Personnes de droit privé</b>		
<b>Associations</b>		
[...]		
<b>Entreprises</b>		
[...]		
<b>Personnes physiques</b>		
[...]		
<b>Autres</b>		
[...]		
<b>Personnes de droit public</b>		
<b>Etat</b>		
[...]		
<b>Régions</b>		
[...]		
<b>Départements</b>		
[...]		
<b>Communes</b>		
[...]		
<b>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</b>		
[...]		
<b>Autres</b>		
[...]		

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>B9</b>

**B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Directeur départemental - SDIS Directeur départemental adjoint - SDIS Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
[...]							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
[...]							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
[...]							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
[...]							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
[...]							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
[...]							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
[...]							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
[...]							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
[...]							
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>							
[...]							

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (l) (5)							
[...]							
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV – ANNEXES</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONN</b>

**B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel.  
ANIM : Animation.  
POL : Police.  
POMP : Sapeurs-pompiers.  
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
[...] -				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
[...] -				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
[...] -				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
[...] -				
<b>Autres</b>				
[...] -				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Montant</b>
011	<b>Charges à caractère général</b>	
	[...]	
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	
	[...]	
016	<b>APA</b>	
	[...]	
017	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	
	[...]	
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	
	[...]	
66	<b>Charges financières</b>	
	[...]	
67	<b>Charges spécifiques</b>	
	[...]	
68	<b>Dotations aux provisions, dépréciations</b>	
	[...]	
014	<b>Atténuations de produits</b>	
	[...]	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	
	[...]	
043	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	
	[...]	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT</b>	<b>B11.2</b>

**B11.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
018	RSA	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	[...]	
26	Participations et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
<b>Opérations d'équipement (1 ligne par opération)</b>		
	Opération d'équipement n° [...]	
<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>		
	[...]	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	
	[...]	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	[...]	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**  
**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)</b>	
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)				
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)				
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>				
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)				
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)				
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>				
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

*(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle*

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>			<b>I</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>			
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>			
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i> [...]		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i> [...]		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>			<b>III</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			
10222	FCTVA		
10226	Taxe d'aménagement (2)		
10227	Versement pour sous densité		
10228	Autres fonds d'investissement		
13146	Attributions compensation investissement		
13156	Attributions compensation investissement		
13246	Attributions compensation investissement		
13256	Attributions compensation investissement		
138	Autres subventions invest. non transf.		
26...	Participations et créances rattachées		
	[...]		
27...	Autres immobilisations financières		
	[...]		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>			
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
	[...]		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>		
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
	[...]		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
	[...]		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
	[...]		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
	[...]		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
	[...]		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
	[...]		
35...	Stocks de produits (4) [...]		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours [...]		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices [...]		
49...	Dépréciation des comptes de tiers [...]		
59...	Dépréciation des comptes financiers [...]		
024	Produits des cessions d'immobilisations		
021	Virement de la section de fonctionnement		

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>C2.1</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
	[...]									
<b>TOTAL</b>										

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
<b>Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)</b>				

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE</b>	<b>C3.1</b>

**Présentation agrégée par nature**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées						
A110	Autres immobilisations incorporelles						
A115	Immobilisations incorporelles en cours						
A120	Terrains						
A125	Constructions						
A130	Réseaux et installations de voirie						
A135	Réseaux divers						
A140	Installations techniques, agencements et matériel						
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées						
A150	Autres immobilisations corporelles						
A155	Immobilisations corporelles en cours						
A165	Immobilisations financières						
A225	Opérations pour le compte de tiers						
<b>TOTAL</b>							

### AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées					
A110	Autres immobilisations incorporelles					
A115	Immobilisations incorporelles en cours					
A120	Terrains					
A125	Constructions					
A130	Réseaux et installations de voirie					
A135	Réseaux divers					
A140	Installations techniques, agencements et matériel					
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées					
A150	Autres immobilisations corporelles					
A155	Immobilisations corporelles en cours					
A165	Immobilisations financières					
A225	Opérations pour le compte de tiers					
<b>TOTAL</b>						

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées					
A110	Autres immobilisations incorporelles					
A115	Immobilisations incorporelles en cours					
A120	Terrains					
A125	Constructions					
A130	Réseaux et installations de voirie					
A135	Réseaux divers					
A140	Installations techniques, agencements et matériel					
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées					
A150	Autres immobilisations corporelles					
A155	Immobilisations corporelles en cours					
A165	Immobilisations financières					
A225	Opérations pour compte de tiers					
<b>TOTAL</b>						

### AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées					
A110	Autres immobilisations incorporelles					
A115	Immobilisations incorporelles en cours					
A120	Terrains					
A125	Constructions					
A130	Réseaux et installations de voirie					
A135	Réseaux divers					
A140	Installations techniques, agencements et matériel					
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées					
A150	Autres immobilisations corporelles					
A155	Immobilisations corporelles en cours					
A165	Immobilisations financières					
A225	Opérations pour compte de tiers					
<b>TOTAL</b>						

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées					
A110	Autres immobilisations incorporelles					
A115	Immobilisations incorporelles en cours					
A120	Terrains					
A125	Constructions					
A130	Réseaux et installations de voirie					
A135	Réseaux divers					
A140	Installations techniques, agencements et matériel					
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées					
A150	Autres immobilisations corporelles					
A155	Immobilisations corporelles en cours					
A165	Immobilisations financières					
A225	Opérations pour compte de tiers					
<b>TOTAL</b>						

**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées					
A110	Autres immobilisations incorporelles					
A115	Immobilisations incorporelles en cours					
A120	Terrains					
A125	Constructions					
A130	Réseaux et installations de voirie					
A135	Réseaux divers					
A140	Installations techniques, agencements et matériel					
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées					
A150	Autres immobilisations corporelles					
A155	Immobilisations corporelles en cours					
A165	Immobilisations financières					
A225	Opérations pour compte de tiers					
<b>TOTAL</b>						

## AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées					
A110	Autres immobilisations incorporelles					
A115	Immobilisations incorporelles en cours					
A120	Terrains					
A125	Constructions					
A130	Réseaux et installations de voirie					
A135	Réseaux divers					
A140	Installations techniques, agencements et matériel					
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées					
A150	Autres immobilisations corporelles					
A155	Immobilisations corporelles en cours					
A165	Immobilisations financières					
A225	Opérations pour compte de tiers					
<b>TOTAL</b>						

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

A compter de l'exercice 2027, cette cotation est étendue à l'ensemble des axes, sous réserve de la mise à disposition par l'État des ressources méthodologiques nécessaires et, à défaut, au plus tard au titre de l'exercice qui suit la mise à disposition des éléments de méthodologie.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>C2.2</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
	[...]									
<b>TOTAL</b>										

\* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
<b>Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)</b>				

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION</b>	<b>C3.2</b>

**Présentation agrégée par fonction**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux						
0-5	Fonds européens						
1	Sécurité						
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage						
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs						
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)						
4-3	APA						
4-4	RSA – Régularisation des RMI						
5	Aménagement des territoires et habitat						
6	Action économique						
7	Environnement						
8	Transports						
<b>TOTAL</b>							

### AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux					
0-5	Fonds européens					
1	Sécurité					
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage					
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs					
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)					
4-3	APA					
4-4	RSA – Régularisations des RMI					
5	Aménagement des territoires et habitat					
6	Action économique					
7	Environnement					
8	Transports					
TOTAL						

## AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux					
0-5	Fonds européens					
1	Sécurité					
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage					
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs					
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)					
4-3	APA					
4-4	RSA – Régularisations des RMI					
5	Aménagement des territoires et habitat					
6	Action économique					
7	Environnement					
8	Transports					
TOTAL						

### AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux					
0-5	Fonds européens					
1	Sécurité					
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage					
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs					
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)					
4-3	APA					
4-4	RSA – Régularisations des RMI					
5	Aménagement des territoires et habitat					
6	Action économique					
7	Environnement					
8	Transports					
TOTAL						

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux					
0-5	Fonds européens					
1	Sécurité					
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage					
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs					
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)					
4-3	APA					
4-4	RSA – Régularisations des RMI					
5	Aménagement des territoires et habitat					
6	Action économique					
7	Environnement					
8	Transports					
<b>TOTAL</b>						

### AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux					
0-5	Fonds européens					
1	Sécurité					
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage					
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs					
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)					
4-3	APA					
4-4	RSA – Régularisations des RMI					
5	Aménagement des territoires et habitat					
6	Action économique					
7	Environnement					
8	Transports					
TOTAL						

## AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux					
0-5	Fonds européens					
1	Sécurité					
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage					
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs					
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)					
4-3	APA					
4-4	RSA – Régularisations des RMI					
5	Aménagement des territoires et habitat					
6	Action économique					
7	Environnement					
8	Transports					
<b>TOTAL</b>						

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
[...]				

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>D2</b>

**PROGRAMMATION (1)**

**Gestion AP/AE**

Fonds Européens	FEDER	FSE	FEADER	AUTRES FONDS	ASSISTANCE TECHNIQUE (2)
Rappel total programme opérationnel (a)					
AP et AE affectées au 31/12/N-1 (b)					
Flux d'AP et d'AE affectées dans l'année N (c) (3)					
Total AP et AE affectées (d) = (b) + (c)					
Taux d'affectation = (d) / (a)					
Reste à affecter = (a) - (d)					

**Gestion des crédits de paiements**

Fonds Européens	FEDER	FSE	FEADER	AUTRES FONDS	ASSISTANCE TECHNIQUE
<b>Dépenses (4)</b>					
Rappel total programme opérationnel (a)					
Mandatés au 31/12/N-1 (b)					
Mandatés de l'année N (c)					
Régularisations de l'année N (d)					
Total CP mandatés (e) = (b) + (c) + (d)					
Taux d'emploi = (e) / (a)					
Reste à mandater = (a) - (e)					
<b>Recettes</b>					
Rappel total recettes à titrer sur la programmation (f)					
Recettes titrées au 31/12/N-1 (g)					
Recettes titrées l'année N (h)					
Total recettes (i) = (g)+(h)					
Taux de recouvrement = (i) / (f)					
Reste à titrer = (f) - (i)					
Avances encaissées non titrées (j) (5)					
<b>Reste à employer = (j) + (i) - (e)</b>					

(1) Inscrire la programmation concernée. Ouvrir un état par programmation à partir de la programmation 2014-2020.

(2) Cette colonne n'est à compléter que pour les collectivités qui gèrent une partie de l'assistance technique en AP/AE, sachant que la part frais de personnel est exclue de la gestion AP/AE.

(3) Ce flux comprend les affectations et les désaffectations de l'année. En effet, les désaffectations génèrent une enveloppe disponible à réaffecter et impactent la ligne « Reste à affecter » qui est réabondée à hauteur des désaffectations.

(4) Par dépense, il est entendu la dépense en faveur de tiers ou supportée par la collectivité en maîtrise d'ouvrage directe financée uniquement par les fonds européens, hors contrepartie de la collectivité.

(5) Cette ligne n'est à compléter que si la collectivité ne titre pas les avances.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>	<b>D3</b>

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
[...]				

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7</b>	<b>D4</b>

**Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes**

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	<b>Montant</b>											

**Etat des ressources de l'apprentissage**

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 <sup>ère</sup> section FNDMA			
2 <sup>ème</sup> section FNDMA			
Dotations décentralisation (1)			
Dotation indemnité comp. forfaitaire			
Contribution additionnelle (2)			
FSE			
FEDER			
FEOGA			
Reversement excédent de ressources CFA (3)			
Autres ressources			
<b>Total ressources externes</b>			
Effort propre de la collectivité			
<b>Total ressources</b>			

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)</b>	<b>D5</b>

**1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				

**2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>				
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>				

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT</b>	<b>D6.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges spécifiques	
	[...]	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
Total des dépenses réelles		
042	Opérations ordre transf. entre sections	
	[...]	
043	Opérations ordre intérieur de la section	
	[...]	
Total des dépenses d'ordre		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>Recettes issues de la TEOM</b>		
	[...]	

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>Dotations et participations reçues</b>		
	[...]	
<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>		
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	
	[...]	
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	
	[...]	
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	
	[...]	
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques</b>	
	[...]	
<b>78</b>	<b>Reprises amort., dépréciations, prov. (3)</b>	
	[...]	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	
	[...]	
<b>Total des recettes réelles</b>		
<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	
	[...]	
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	
	[...]	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT</b>	<b>D6.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Remboursement d'emprunts et dettes assimilées</b>	
	[...]	
	<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	
	[...]	
	<b>Opérations d'équipement (1 ligne par opération)</b>	
	Opération d'équipement n° [...]	
	<b>Autres dépenses éventuelles</b>	
	[...]	
	<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>	
	[...]	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	
<b>040</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	
	[...]	
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	
	[...]	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Souscription d'emprunts et dettes assimilées</b>	
	[...]	
	<b>Dotations et subventions reçues</b>	
	[...]	
	<b>Autres recettes éventuelles</b>	
	[...]	
	<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>	

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	[...]	
<b>Total des recettes réelles</b>		
<b>040</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	
	[...]	
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	
	[...]	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>D7.1</b>

(En application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

(1)

**D13.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges spécifiques	
	[...]	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
022	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	Opérations ordre transf. entre sections	
	[...]	
043	Opérations ordre intérieur de la section	
	[...]	
023	Virement à la section d'investissement	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**D13.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	
	[...]	
73	Impôts et taxes	
	[...]	
74	Dotations et participations	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits spécifiques	
	[...]	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	
	[...]	
013	Atténuations de charges	
	[...]	
<b>Total des recettes réelles</b>		

<b>RECETTES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	
	[...]	
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	
	[...]	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D7.2</b>

(En application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

(1)

**D13.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	[...]	
26	Participations et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
<b>Opérations d'équipement (1 ligne par opération)</b>		
	Opération d'équipement n° [...]	
<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>		
	[...]	
020	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	
	[...]	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	[...]	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**D13.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées	
	[...]	

<b>RECETTES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation	
	[...]	
23	Immobilisations en cours	
	[...]	
26	Participations et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>		
	[...]	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
<b>Total des recettes réelles</b>		
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	
	[...]	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	[...]	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU</b>	<b>D8.1</b>

**ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**

[...]

CONVENTION N°				
Nature de l'opération (selon la nomenclature)	Cumul des engagements juridiques (1)	Dont engagements juridiques de l'année N (2)	Cumul des réalisations (3)	Dont réalisations de l'année N (4)
<b>DEPENSES</b>				
	[...]			
<b>RECETTES</b>				
	[...]			

NOMENCLATURE :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>14-Etudes et conduite de projet</li> <li>15-Relogement des ménages avec minoration de loyer</li> <li>21-Démolition de logements locatifs sociaux</li> <li>22-Recyclage de copropriétés dégradées</li> <li>23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé</li> <li>24-Aménagement d'ensemble</li> <li>31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux</li> <li>32-Production d'une offre de relogement temporaire</li> <li>33-Requalification de logements locatifs sociaux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>34-Résidentialisation de logements</li> <li>35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées</li> <li>36-Accession à la propriété</li> <li>37-Equipement public de proximité</li> <li>38-Immobilier à vocation économique</li> <li>39-Autres investissements</li> <li>41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel</li> <li>42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement</li> </ul> |
|---|---|

(1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus

(2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant

(3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés

(4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU</b>	<b>D8.2</b>

**DETAIL PAR CONVENTION ET OPERATION**

Numéro de convention NPNRU :	
Nature de l'opération (selon la nomenclature) :	
IDTOP (identifiant de l'opération) :	
Intitulé de l'opération :	
Maitrise d'ouvrage (1) :	
Communes (2) :	
Quartier prioritaire de la ville (3) :	

<b>DEPENSES</b>				
Chapitre	Montant TTC			
	Cumul des engagements juridiques (4)	Dont engagements juridiques de l'année N (5)	Cumul des réalisations (6)	Dont réalisations de l'année N (7)
[...]				
<b>Total</b>				

<b>RECETTES</b>				
Chapitre	Montant TTC			
	Cumul des engagements juridiques (4)	Dont engagements juridiques de l'année N (5)	Cumul des réalisations (6)	Dont réalisations de l'année N (7)
[...]				
<b>Total</b>				

**NOMENCLATURE :**

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>14-Etudes et conduite de projet</li> <li>15-Relogement des ménages avec minoration de loyer</li> <li>21-Démolition de logements locatifs sociaux</li> <li>22-Recyclage de copropriétés dégradées</li> <li>23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé</li> <li>24-Aménagement d'ensemble</li> <li>31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux</li> <li>32-Production d'une offre de relogement temporaire</li> <li>33-Requalification de logements locatifs sociaux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>34-Résidentialisation de logements</li> <li>35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées</li> <li>36-Accession à la propriété</li> <li>37-Equipement public de proximité</li> <li>38-Immobilier à vocation économique</li> <li>39-Autres investissements</li> <li>41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel</li> <li>42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement</li> </ul> |
|---|---|

- (1) Identification du ou des maitres d'ouvrage
- (2) Identification du ou des communes concernée(s) par l'opération
- (3) Identification des quartiers prioritaires de la ville concernée par l'opération
- (4) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (5) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (6) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (7) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

<b>II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE DÉTAILLÉE</b>	<b>B1</b>

Chapitre / Article (1)	Intitulé	Prévision (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)

